

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 202f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## 3-4 avril 2007: le Comité des Ministres surveille l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme

Strasbourg, 03.04.2007 – Les 3 et 4 avril 2007, le Comité des Ministres tient la deuxième de ses réunions spéciales prévues en 2007 pour surveiller l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme (article 46 de la CEDH). Le Comité surveillera le paiement par les États défendeurs de la satisfaction équitable due aux requérants (761 affaires), l'adoption d'autres mesures individuelles destinées à offrir réparation aux requérants (95 affaires ou groupes d'affaires) et l'adoption de mesures générales afin de prévenir de nouvelles violations similaires (112 affaires ou groupes d'affaires). Le Comité examinera en outre pour la première fois 225 nouveaux arrêts de la Cour ainsi que des projets de Résolutions finales (concernant 137 affaires) concluant que les États défendeurs se sont conformés à leurs obligations selon les arrêts.

Lors de cette réunion, le Comité surveillera entre autres :

► **Le rétablissement, par les États défendeurs, des requérants dans leurs droits, pour les violations constatées, notamment :**

- **Les réponses à la 4<sup>ème</sup> Résolution intérimaire appelant à la libération urgente des requérants**, arbitrairement et illégalement détenus en « République moldave de Transnistrie » (affaire *Ilaşcu et al. c/ la Fédération de Russie et la Moldova*, ResDH(2006)26 du 10 mai 2006) ;
- **La réponse des autorités turques aux appels répétés du Comité des Ministres en vue de la réouverture des procédures internes** ou de remédier d'une autre façon à la situation du requérant condamné, en violation de son droit à un procès équitable, et qui est toujours en train de purger une lourde peine de prison (affaire *Hulki Güneş*, ResDH(2005)113) ; deux nouveaux arrêts soulèvent des questions similaires (affaires *Göçmen, Söylemez*) ;
- L'obligation continue de mener **des enquêtes efficaces concernant des allégations de meurtres par les forces de sécurité en Irlande du Nord** (affaire *Mc Kerr c/ Royaume-Uni*), en **Tchéquie** (affaire *Hashiyev c/ Fédération de Russie*) et dans **le nord de Chypre** (affaire *Kakoulli c/ Turquie*) ;
- **Le rétablissement du droit de visite ou de relations régulières de parents avec leurs enfants**, pour remédier aux violations de leur droit à la vie familiale par **l'Autriche** (affaire *Moser*), **l'Allemagne** (affaire *Görgülü*), **la Pologne** (affaire *Zawadka*), **la Roumanie** (affaire *Lafargue*) et **la Suisse** (affaire *Bianchi*) ;
- **L'annulation urgente de la condamnation pénale du requérant en Turquie** pour avoir refusé de faire son service militaire en faisant valoir une objection de conscience (affaire *Ülke*) et **la prévention d'expulsion de la Turquie** (affaire *D. et autres*) ;
- **L'amélioration des conditions de détention d'une personne ayant des troubles mentaux en France** (affaire *Riviere*) ;
- **L'arrêt d'une pollution industrielle dangereuse ordonnée par des décisions judiciaires qui demeurent non exécutées en Turquie** (affaires *Taskin, Öçkan, Ahmet Okyay*).

./..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.

► **Des mesures générales** (constitutionnelles, législatives et/ou autres réformes, y compris la mise en place de recours internes efficaces), **prises ou en cours d'adoption, pour prévenir de nouvelles violations** similaires à celles constatées dans les arrêts, notamment en ce qui concerne :

- **La question des personnes disparues, celle des conditions de vie dans le nord de Chypre et les droits de propriétés des Chypriotes grecs déplacés** (affaire *Chypre c/ Turquie*) ;
- **La prévention de la non-exécution des décisions judiciaires internes en Italie et Ukraine ;**
- **Les progrès réalisés par une récente réforme de la faillite** en Italie (affaire *Luordo*) ;
- L'amélioration de la **liberté de religion en Moldova** (affaire *Église métropolitaine de Bessarabie*) et de la **liberté d'expression en Turquie** (67 arrêts) ;
- La nécessité d'un **contrôle judiciaire adéquat des expulsions pour cause de sécurité nationale en Bulgarie** (affaire *Al-Nashif*) ;
- **Le problème de la durée excessive des procédures judiciaires, et/ou la mise en place d'un recours interne effectif à cet égard** dans des affaires, notamment, contre la République tchèque, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, la Pologne, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Slovaquie, la Slovénie, la Turquie et l'Ukraine.

Les informations transmises au Comité et ses décisions sont publiques. Les Résolutions intérimaires et les décisions qui sont adoptées pour les questions importantes et urgentes sont rendues publiques à la fin de la réunion. Les autres décisions adoptées et l'ordre du jour annoté qui contient des informations sur les progrès accomplis dans l'exécution des arrêts sont rendus publics une quinzaine de jours après la réunion. Ces documents ainsi que **des informations plus détaillées sur l'exécution des arrêts par les États membres** sont disponibles sur les sites [http://www.coe.int/t/cm/home\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/cm/home_fr.asp) ou [www.coe.int/Droits de l'Homme/execution](http://www.coe.int/Droits_de_l'Homme/execution).